

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois, le treize du mois de novembre à dix-huit heures, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis au sein de la salle de réunions de la Communauté de Communes Campagne de Caux sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du Bureau le mardi 7 novembre 2023.

Etaient présents : GIRARD Serge, Président, MOIZAN Gérard, 3^{ème} Vice-Président, NIEPCERON Hervé, 5^{ème} Vice-Président, FLEURY David, 6^{ème} Vice-Président, BRULIN Corinne, 7^{ème} Vice-Présidente, VANDERMEERSCH Aldric, 8^{ème} Vice-Président, JEZEQUEL David, 9^{ème} Vice-Président, ROSE Marc, 1^{er} membre du bureau, SOLINAS Christian, 2^{ème} membre du bureau, PAUMELLE René, 3^{ème} membre du bureau

Pouvoirs :

- M. DUBOCAGE Kévin, 2^{ème} Vice-Président à Mme BRULIN Corinne, 7^{ème} Vice-Présidente,
- Mme GEULIN Isabelle, 4^{ème} Vice-Présidente à M. NIEPCERON Hervé, 5^{ème} Vice-Président,
- Mme VANIER Pascaline, 4^{ème} membre du bureau à M. MOIZAN Gérard, 3^{ème} Vice-Président.

Excusé :

- M. CARLIERE Frédéric, 1^{er} Vice-Président

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Cadre de Vie

Nombre de Membres en exercice	14
Nombre de présents	10
Quorum	8
Nombre de votants	12

Monsieur NIEPCERON se retire du vote

Délibération n° B020/2023

OBJET : AVIS SUR LA DEMANDE DE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS FORMULEE PAR LA COMMUNE DE VATTETOT SOUS BEAUMONT POUR LA CREATION D'UN COLUMBARIUM ET LA REPRISE DE 22 CONCESSIONS



Délibération n° B020/2023

OBJET : AVIS SUR LA DEMANDE DE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS FORMULEE PAR LA COMMUNE DE VATTETOT SOUS BEAUMONT POUR LA CREATION D'UN COLUMBARIUM ET LA REPRISE DE 22 CONCESSIONS

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les Statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux ;

Vu la délibération n°048/2023 du 27/04/2023 portant sur la mise en place d'un fonds de concours ;

Considérant la demande de la commune de Vattetot-sous-Beaumont adressée par courrier en date du 17/10/2023 ;

La commune de Vattetot-sous-Beaumont a pour projet la construction d'un columbarium de 6 cases et la reprise de 22 concessions (22 déposes de monuments et mis au remblai). Le coût prévisionnel du projet s'élève à 11 708,67 € HT.

La commune a sollicité des aides financières au titre de la DETR ; elle a obtenu une subvention DETR, pour un montant de 3 512,60€ représentant 30% de la dépense subventionnable.

La commune sollicite également la communauté de communes pour le versement d'un fonds de concours, pour un montant de 5 854,34 €, représentant 50 % du coût du projet. Le montant de l'autofinancement pour la commune serait de 2 341,73 € HT, soit 20 % du coût du projet.

Monsieur NIEPCERON se retire du vote

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

A l'unanimité

- **DE DONNER** un avis défavorable à la demande de versement d'un fonds de concours à la Commune de Vattetot-sous-Beaumont, au titre du fonds de concours intercommunal, à hauteur du montant provisionné de 5 854,34 € ;
- **DE NE PAS AUTORISER** le Président à présenter ce dossier lors du prochain conseil communautaire afin de faire valider l'octroi de ce fonds de concours.

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux
Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE